



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1588-18**

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 13 novembre 2018, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

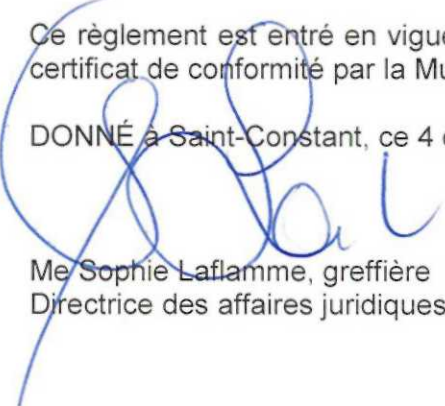
- 1588-18 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'agrandir la zone MS-225 au détriment de la zone MS-226;

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 3 décembre 2018, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 4 décembre 2018.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques